

Rapport public

Date d'émission du rapport : 17 avril 2026
Numéro d'inspection : 2026-1268-0004
Type d'inspection : Incident critique
Titulaire de permis : Eden House Care Facility Inc.
Foyer de soins de longue durée et ville : Eden House Nursing Home, Guelph

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 14 au 17 avril 2026

L'inspection concernait :

- Signalement : n° 00168993 – Signalement en lien avec la prévention des mauvais traitements et de la négligence

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention des mauvais traitements et de la négligence

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Obligation de protéger

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect du : paragraphe 24 (1) de la LRSLD (2021)

Obligation de protéger

Paragraphe 24 (1) – Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée protège les résidents contre les mauvais traitements de la part de qui que ce soit et veille à ce que les résidents ne fassent l'objet d'aucune négligence de sa part ou de la part du personnel.

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Ouest

609, rue Kumpf, bureau 105

Waterloo ON N2V 1K8

Téléphone : 888-432-7901

Un membre du personnel a touché une personne résidente de manière inappropriée, ce qui a eu des effets néfastes sur le plan émotionnel pour cette dernière.

Sources : Entretiens avec la personne résidente et des membres du personnel; notes d'enquête du foyer.